



COMMISSION RÉGIONALE DE L'EMPLOI 1^{ER} DEGRÉ ORLEANS-TOURS

51, boulevard Aristide Briand 45001 ORLEANS CEDEX 1
02.38.24.28.31. - floriane.rignon@ec-berryloiret.fr

Objet : Lancement mouvement 2024

**Aux Chefs d'établissement des écoles
de la région Centre-Val de Loire**

**Pour transmission à tous les enseignants,
dont les enseignants actuellement absents
pour congés maternité, parental, maladie, ...**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, les modalités de cette première étape du mouvement 2024 qui débute par les demandes d'inscription au mouvement.

DEMANDES D'ENTRÉE DANS LE MOUVEMENT

Chaque enseignant envisageant de participer au mouvement pour la rentrée prochaine doit constituer une demande.

Pour les demandes de mutation dans une autre région (dans un département autre que ceux de la région Centre-Val de Loire [Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret])

- 1- Chaque enseignant envisageant de muter hors de la région doit adresser au Président de la CRDE, **avant le 25 janvier 2024**
 - a. une lettre de demande de mutation, avec copie à son Chef d'établissement
 - b. l'imprimé de demande d'inscription au mouvement (document joint)
- 2- L'imprimé de demande d'inscription au mouvement sera ensuite adressé, avant le 31 janvier, aux diocèses concernés, par le secrétariat de la CRDE, avec copie à l'intéressé(e).

Pour les demandes dans la région Centre-Val de Loire [Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret]

- 1- L'imprimé de demande d'inscription au mouvement de la région Centre-Val de Loire sera adressé dans les écoles pour le 29 janvier 2024.
- 2- L'imprimé devra être retourné au Président de la CRDE avant le 19 février 2024, 12h00.

Pour rappel : Ces procédures n'engagent en rien. Chaque enseignant conserve son poste tant que la demande de mutation n'est pas menée à son terme.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Philippe CASTILLE
Président de la CRDE